

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Institutions et vie
politique

Sous matière : Désignation
de représentants

OBJET :
**EHPAD LE
CASTELOU-
DESIGNATION DES
MEMBRES DU
CONSEIL
D'ADMINISTRATION
DE L'EHPAD**

Séance du Conseil Municipal du 15 juin 2020,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, GRIMAUD Bernard, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, GUIRAUD Philippe, RATABOUIL Jacqueline, VERONIN-MASSET Jean-François, BATIGNE Brigitte, ZAMAÏ Giovanni, BARBAUD Pierre, BOURREL Marie-Claude, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, SURRE Régine, SIBRA Daniel, CHABERT Sabine, RATABOUIL Michel, BARTHES Chantal, DE LA CASA Javier, ASENSIO-VERGNES Nicolas, SOULIER Agnès, PERLES Bruno, SANTINI Delphine, GRANIER Précillia, GAIANI Audrey, THOMAS Guy, CAFFIER Karole, ROSSICH Thierry, CABANIE Didier,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

M. PINEL Jean-Louis donne procuration à M. THOMAS Guy,

Absents : Néant

Secrétaire : Mme GAIANI Audrey

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL
EN DATE DU : 09.06.2020

AFFICHAGE EN DATE
DU : 09.06.2020

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : **19 JUIN 2020**

Il est indiqué à l'assemblée que, suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à la désignation des membres représentant la commune au sein du Conseil d'Administration de l'EHPAD LE CASTELOU, établissement public médico-social autonome.

Conformément au décret n°2005-1260 du 4 octobre 2005, la composition du Conseil d'Administration des établissements médico-sociaux autonomes est fixée de la manière suivante :

- 3 représentants de la Collectivité Territoriale de rattachement dont le Maire,
- 3 représentants du département,
- 2 membres du conseil de la vie sociale élus au sein de cette instance,
- 2 représentants du personnel dont le médecin coordonnateur et un représentant élu par les organisations syndicales suite aux résultats obtenus aux élections au CTE,
- 2 personnes désignées en fonction de leur compétence dans le champ médico-social par l'exécutif de la collectivité de rattachement (un membre étant choisi parmi les personnes siégeant au collège des personnes âgées des associations au sein de la CNSA et présentes dans le ressort territorial de l'établissement).

Il est proposé à l'assemblée d'élire, au scrutin secret, deux membres parmi les membres du Conseil Municipal, conformément à la réglementation en vigueur ; ces deux membres siégeront avec Monsieur le Maire, en tant que membre du conseil d'administration de l'EHPAD le Castelou.

Les candidatures suivantes sont proposées pour représenter la commune :

- Mme Elisabeth ESCAFRE
- Mme Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES

Il est procédé aux opérations de vote. Le dépouillement donne les résultats suivants :

- Votants : 33
- Exprimés : 33.

La liste des représentants, outre le Maire, membre de droit, est donc la suivante :

- Mme Elisabeth ESCAFRE
- Mme Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

PREND ACTE du résultat du vote désignant les représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de l'EHPAD LE CASTELOU, comme énoncé ci-dessus, soit :

- Mme Elisabeth ESCAFRE
- Mme Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES

PRECISE que M. le Maire, Patrick MAUGARD, est membre de droit.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 15 juin 2020.



Le Maire,


Patrick MAUGARD